

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 19 mars 2018, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

*Nombre de Conseillers en exercice : 15*

*Nombre de Conseillers Présents : 12*

*Date de Convocation : 12 mars 2018*

**PRÉSENTS** : M. Philippe De HOUX, M. Pascal JALLET, Mme Dominique LENFANT, M. Eric CAILLES, M. Didier BAUDET, M. Ernest ENTEMEYER, Mme GREZE Martine, Mme Catherine DELPECH, M Marc LABORIE, M. Eric MASMAYOUX, M. Robert MENOT, M. Gérard BLANC

**EXCUSÉ**: M. Philippe LASVAUX, M. Jean François MARETS, M. Christian GRENIER

**ABSENT** :

**POUVOIRS** : de M. Philippe LASVAUX à Mme Catherine DELPECH, de M. Jean François MARETS à Mme Dominique LENFANT, de M. Christian GRENIER à M. Gérard BLANC,

**Secrétaire de Séance** : M. Marc LABORIE



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.  
M. Marc LABORIE se propose.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une question :  
-l'amortissement des études et des travaux du poste de relevage du Belvédère.  
Les élus donnent leur accord.

M. le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre d'inscription des sujets à l'ordre du jour en reportant à la fin de la réunion le dossier de la carrière. Les élus donnent leur accord.  
Il précise que le point concernant le Projet Régional de Santé sera traité lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'avis de Cauvaldor sur le sujet.



### **1- Approbation procès verbal réunion du 12 février 2018**

Monsieur le Maire demande aux élus si des modifications ou des observations doivent être apportées aux procès verbal de la réunion du 12 février 2018.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire met au vote l'approbation de ce procès verbal.

A l'unanimité des membres présents, il est approuvé.

### **2 - Constitution d'un groupement de commande avec le SI AEP pour le renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable de la Voie Sainte.**

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sont prévus sur la Voie Sainte par le SIAEP de Lacave Rocamadour.  
La Commune de Rocamadour va, dans le même temps, procéder au renouvellement de son réseau d'assainissement sur ce secteur.

Ces travaux devront être réalisés concomitamment avec ceux du syndicat mixte qui prendra à sa charge le revêtement de la chaussée en béton de site, l'éclairage public et la réfection de murs de soutènement.

Afin de mutualiser les moyens, et de réduire l'impact des travaux sur les habitants du secteur, les deux maîtres d'ouvrage (Commune de Rocamadour, SIAEP de Lacave Rocamadour) peuvent avoir recours à un groupement de commandes.

Le recours au groupement de commandes est un moyen que donne l'ordonnance du 23 juillet 2015 pour confier l'ensemble de ces travaux à une seule et même entreprise, disposition qui garantit l'avancement cohérent et coordonné des opérations relatives à chaque réseau, le fractionnement des tâches n'étant pas souhaitable.

Monsieur Le Maire propose donc :

- que le Conseil Municipal lui donne son accord pour signer avec le SIAEP de Lacave Rocamadour (l'autre Maître d'Ouvrage concerné), une convention constitutive d'un groupement de commandes qui désignera la Commune de ROCAMADOUR comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- que le Conseil Municipal l'autorise à signer le marché du réseau d'assainissement, avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres désignée dans la convention de constitution du groupement de commandes (c'est cette commission qui sera compétente pour attribuer le marché), et toutes les pièces se rapportant à l'exécution de ce marché.

Où cet exposé et après avoir mûrement délibéré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- 1) approuve les propositions de Monsieur Le Maire,
- 2) élit, comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes : M. Pascal JALLET
- 3) élit, comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes : M. Eric CAILLES.
- 4) donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches relatives à l'exécution de cette opération.

Le syndicat mixte ayant prévu un début de chantier en octobre 2018, la décision a été prise de bloquer qu'une seule fois l'accès à la voie sainte, d'octobre 2018 à juin 2019. Une réunion d'information sera organisée pour avertir les riverains.

Le bureau d'étude Dejante doit affiner le rétro planning de ces travaux ainsi que l'estimatif financier.

### **3- Engagement de dépenses avant le vote du Budget Primitif 2018**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que pour permettre à la Commune de fonctionner jusqu'à l'adoption du budget, en application de l'article 1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut autoriser le Maire à engager ; liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A ouvrir sur le budget 2018, dans l'attente du vote du budget primitif, des crédits pour l'achat d'un tondo broyeur pour un montant de 5 388 € ttc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention, valide cette proposition d'ouverture de crédits sur le BP 2018 et délègue Monsieur le Maire pour assurer le suivi de cette décision.

Après avoir pris connaissance des devis présentés, M. Blanc et M. Baudet demandent à rencontrer M. Mialet pour choisir le matériel le plus adapté.

#### **4 - Amortissement travaux réseaux AEP suite au PUP de la Gare**

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu d'amortir la somme de 8 422.78 € correspondant aux travaux d'extension du réseau d'eau potable, réalisés par la commune en 2016 sur le secteur de la Gare dans le cadre d'un PUP.

Il propose un amortissement sur 10 ans ce qui va donner lieu à des inscriptions budgétaires sur le BP 2018 aux articles 6811-042 et 281531/040 pour un montant de 1684.54 € pour 2018 et 842.28 € jusqu'en 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide par 12 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, ces amortissements et demande que les inscriptions budgétaires soient prévues en conséquence dès le BP 2018.

#### **5- Mise en place d'une boîte à lire**

Monsieur le Maire, comme convenu, à rencontrer M. Sicard de l'Agence des Bâtiments de France. Ce dernier a retenu la proposition de la fenêtre en bois transformée en boîte à lire. Cette dernière sera installée côté jardin de l'école, à l'Hospitalet. A voir : peinture couleur RAL 6020.

#### **6 – Projet de renouvellement et d'extension d'une autorisation d'exploiter la carrière Colas – projet de création d'un dépôt de déchets inertes.**

Monsieur le Maire propose d'attendre la fin de l'enquête publique avant de statuer sur les termes de la délibération à adopter.

Il présente un reportage photos réalisé par M. De Houx sur l'état actuel de la carrière.

M. De Houx se dit étonné que la demande porte sur une durée d'exploitation de 27 ans trouvant cela très long.

M. le Maire donne connaissance des avis mentionnés sur le registre, ainsi que de l'avis du Parc Régional.

M. Blanc considère que c'est l'avis des habitants les plus proches de la carrière qui est important. C'est eux qui subissent le plus les inconvénients.

M. De Houx se dit inquiet quant au projet de stockage de déchets inertes. Cela va engendrer encore plus de circulation de gros véhicules sur le secteur de l'Hospitalet.

M. Blanc comprend cette inquiétude mais confirme qu'à l'heure actuelle ces déchets sont stockés à la piste d'aviation de M. Lestrade et traversent donc déjà l'Hospitalet pour partie.

Mme Lenfant trouve regrettable que d'un côté on fasse tout pour sauvegarder notre environnement et que de l'autre on nous demande de se prononcer sur un projet de 27 ans sans aucun contrôle.

### **7 - Amortissement travaux Poste de refoulement du Belvédère**

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu d'amortir la somme de 44 216.00 € correspondant aux travaux de réfection du poste de refoulement assainissement du Belvédère, réalisés par la commune en 2014.

Il propose un amortissement sur 40 ans ce qui va donner lieu à des inscriptions budgétaires sur le BP 2018 aux articles 6811-042 et 28156/040 pour un montant de 4 421.60 € pour 2018 et 1 105.40 € jusqu'en 2058.

Il y a également lieu d'amortir les frais d'études relatifs à ce dossier pour un montant de 3 120 €. Il est proposé un amortissement sur 10 ans ce qui va donner lieu à des inscriptions budgétaires sur le BP 208 aux articles 6811-042 et 28156/040 pour un montant de 1248 € et 312 € jusqu'en 2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide par 12 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, ces amortissements et demande que les inscriptions budgétaires soient prévues en conséquence dès le BP 2018.

### **8 - Questions diverses**

Fontaine de Fond Haute : Mme Lenfant demande si la mairie a des nouvelles des recherches que M. Delpech devait engager sur la propriété de la fontaine de Fond Haute. Réponse : non. Elle indique qu'il existe une procédure, « recherche de biens sans maître », qui peut être menée par la SAFER, après convention avec la mairie.

Fermeture de la Route de Couzou : M. Menot Robby demande s'il ne serait pas opportun de profiter des travaux en cours sur la route de Couzou pour la pose de la fibre pour mettre en place un éclairage du pigeonnier situé face au site.

M. Laborie indique que cela ne sera pas possible car il s'agit de micro tranchée très spécifique à ce type d'ouvrage (fibre).

Camping cars au Garroustié : M. Laborie Marc rappelle le problème évoqué en Commission technique du stationnement des campings cars au Garroustié et renouvelle sa demande d'un rendez vous sur place afin de trouver une solution avant cet été.

Cauvaldor Réunion de Pôle : M. Cailles fait un bref compte rendu de la réunion de Pôle à laquelle il participait ce jour. Principal point abordé : présentation de la Gestion des Milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) par M. Francis AYROLLES.

Stationnement payant : M. Blanc demande si les parcs de stationnements mis en place par le Syndicat Mixte seront payants pour les Amadouriens. Réponse : non.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 23 heures 30.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,